

Registre des délibérations - Délibération n°09 : 20/04/2016

COTISATIONS 2016

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt avril à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere,
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Marie-Pierre Callet
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : David Grzyb, Nicolas Koukas
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue-Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
- Commune d'Arles : Alain Dervieux à Nicolas Koukas
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretta à Jérôme Bernard
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
- Commune d'Arles : Bernard Bacchi
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 29 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- François Letourneux, Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, responsable administrative et financière, Parc naturel régional de Camargue
- Andréa Zergaoui, agent administratif d'accueil, Parc naturel régional de Camargue
- Aline Cianfarani, Conseillère municipale, commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Olivier Birand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
- Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	64

Date de convocation JMMT/CH – 18/03/2016

Délibération n° 09: 20/04/2016

COTISATIONS 2016

I. RÉSEAU MEDPAN DES AIRES MARINES PROTÉGÉES DE MÉDITERRANÉE

► Contexte

Le Parc naturel régional de Camargue est gestionnaire d'aires marines protégées : les sites Natura 2000 « Camargue » et « Bancs sableux de l'Espiguette », et la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc créée le 30 septembre 2013. De plus, il est gestionnaire de la réserve marine du golfe de Beauduc (cantonnement de pêche créé le 25 septembre 2013).

À ce titre, le Parc naturel régional de Camargue a adhéré en 2013 à l'association MedPAN. Elle a pour objectif de promouvoir la création et la pérennisation d'un réseau méditerranéen d'Aires marines protégées (AMP). Parmi les actions du réseau, on compte notamment :

- L'organisation de rencontres annuelles,
- La réalisation de guides (ex : les suivis en palmes-masque-tuba dans les AMP),
- Le financement d'appels à petit projet.

En 2015, le Parc naturel régional de Camargue a participé à deux événements du réseau afin de valoriser son expérience et d'apprendre de celles des autres gestionnaires :

- En juin, deux agents du Parc ont présenté l'expérience du Parc lors d'une conférence sur les « Bénéfices socio-économiques des espaces littoraux et marins protégés méditerranéens » ;
- En novembre, le Parc a également participé aux ateliers d'échanges sur le « tourisme durable dans les AMP » en Sardaigne (AMP de Sinis) où il a pu mettre en avant le travail pluridisciplinaire réalisé à l'échelle de la « zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc » (étude et concertation avec le village sur le développement d'un écotourisme, suivis de milieux et maîtrise de la fréquentation, sensibilisation des visiteurs, valorisation par le marquage Parc des prestataires...).

► Objet

Afin que le Parc naturel régional de Camargue reste membre actif du réseau MedPAN, il est nécessaire de s'acquitter de la cotisation annuelle pour 2016 dont le montant est de 50 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à inscrire au budget primitif la somme de 50 euros au titre de la cotisation annuelle au réseau MedPAN.

► **Objet de l'association**

L'association a pour objet :

- de faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France et les approches préconisées par la convention ; d'encourager et accompagner l'inscription de nouveaux sites français ;
- d'améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits ;
- de créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, l'expertise, la mise ne valeur, l'animation, la gestion et la restauration du patrimoine des zones humides en lien avec les autres réseaux d'espaces protégés ;
- d'être une force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus, auprès des acteurs des zones humides en France et à l'international ;
- de promouvoir les sites Ramsar auprès de tout public, des opérateurs socio-économiques et des collectivités.

L'assemblée générale constitutive s'est tenue à Paris le 29 septembre 2011 et son siège social a été fixé à Arles au Parc naturel régional de Camargue.

Le montant de la cotisation annuelle à l'association « Ramsar-France » a été fixé à 100 € pour les personnes morales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à renouveler l'adhésion du Parc naturel régional de Camargue à l'association Ramsar-France et à régler la cotisation de 100 € pour l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland CHASSAIN



II. RÉSEAU RÉGIONAL DES ESPACES NATURELS (RREN)

Le Réseau Régional des Espaces Naturels est co-animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) et la DREAL PACA. Depuis sa création en 1985, ce réseau fédère les gestionnaires des espaces protégés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont les Parcs naturels régionaux. Le réseau joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité régionale, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Aujourd'hui la cotisation des membres soutient les actions collectives et concrètes à savoir :

- La recherche de mécénat en rapprochant les gestionnaires d'espaces naturels protégés avec des entreprises en vue de faciliter et renforcer des partenariats techniques et/ou financier. Une rencontre annuelle est organisée et un club des entreprises partenaires du RREN a été créé.
- la mise en œuvre des chemins de la biodiversité qui est un projet d'envergure régionale de sensibilisation à la biodiversité via une offre de découverte au sein des espaces membres du réseau. A destination d'un large public et couvrant l'ensemble du territoire, des massifs alpins au littoral méditerranéen, cette offre propose tout au long de l'année aux visiteurs des activités pour comprendre et préserver le patrimoine naturel du territoire.

Pour ce faire, l'ARPE a pris en charge l'animation de ces programmes pour lesquels chaque membre du réseau doit participer financièrement à son fonctionnement. La cotisation fixée en fonction du budget de fonctionnement de notre structure s'élève à 2 000 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président signer la convention de partenariat avec le Réseau RREN, à régler la cotisation pour l'année 2016, et engage toutes les procédures nécessaires à la bonne finalité de l'opération.

III. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION RAMSAR FRANCE

► Preamble

La convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui a été adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar, d'où son nom de « Convention de Ramsar ». Elle sert de référence à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Le gouvernement français a ratifié cette convention en 1986 et en est responsable au regard de son secrétariat général. Il a désigné, dès 1986, la Camargue comme premier site « Ramsar ». Depuis, en France, 36 sites ont été désignés. La circulaire ministérielle du 24 décembre 2009 précise les objectifs et les modalités de la mise en œuvre liée à cette désignation, eu égard aux différents plans gouvernementaux en faveur des zones humides.

Les animateurs-coordonateurs de sites Ramsar ont décidé de se regrouper afin :

- de promouvoir le label Ramsar,
- de développer le réseau des sites en France,
- de prendre part aux réflexions et aux politiques de protection et de mise en valeur des zones humides,
- d'améliorer la gestion des sites Ramsar en adoptant et mettant en œuvre un plan de gestion adapté,
- de coopérer avec les sites équivalents de la communauté internationale afin d'assurer la protection et la mise en valeur de ce qui constitue un patrimoine universel.

Pour ce faire, ils ont décidé de créer l'association « Ramsar-France ».

